

# L'INTERFACE N°2

« Interface : dispositif qui permet des échanges et interactions entre différents acteurs »

## BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU SITPI

### Le SITPI : un outil intercommunal performant au service des collectivités



« Le SITPI : un acteur important de l'agglomération pour la mutualisation des moyens informatiques »

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rendu son rapport intermédiaire dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale. A la fin de l'année 2011, le préfet devra arrêter le schéma intercommunal sur la base des travaux de la CDCI. Au delà du fond et de la forme, il ressort de ce premier schéma, une redéfinition des structures intercommunales avec intégration des collectivités « isolées » dans une structure à fiscalité propre, un agrandissement du territoire de la Métro, une re-

fonte de la carte des syndicats intercommunaux et de leurs compétences.

Le SITPI, dans ce contexte, apparaît clairement comme un exemple probant de mutualisation des moyens informatiques, comme le souligne le rapport de l'INET du 18 février 2011, dans le cadre de son étude sur la mutualisation des systèmes d'information pilotée par la Métro.

En proposant à ses communes adhérentes un élargissement de son activité et en permettant à d'autres structures intercommunales de bénéficier de son expertise par le biais de conventions, le SITPI se positionne donc aujourd'hui comme un acteur important de l'agglomération grenobloise pour la mutualisation des moyens informatiques.

Yves Contreras,  
Président du SITPI

### Le réseau des bibliothèques : un exemple réussi de l'intercommunalité au service des habitants

Lors des assises de l'intercommunalité organisée par le SIRD, Cédric Bellan, a présenté le réseau des bibliothèques du SITPI comme un exemple réussi de mutualisation des moyens informatiques.

Les bibliothèques des 4 communes adhérentes partagent le même fond documentaire ouvrant la possibilité aux lecteurs de bénéficier du prêt intercommunal sur ce fond grâce au service de livraison du SITPI.

Le SITPI héberge et met à jour pour le compte du réseau des bibliothèques le Portail Documentaire (POD), proposant à chaque lecteur la consultation du catalogue, la réservation en ligne, l'accès à son compte, ainsi que de nombreuses informations sur les activités proposées dans le réseau : expositions, comités de lecture, ateliers divers, rencontres d'auteurs...

Le POD remporte un vif succès auprès des lecteurs comme le montre le nombre des visites mensuelles sur le site qui a plus que doublé entre janvier 2010 (2237 visites) et novembre 2010 (4497 visites).

### Sommaire :

- **Edito : le SITPI, un outil intercommunal performant au service des collectivités**
- **Le réseau des bibliothèques**
- **L'évolution du Syndicat, une gouvernance adaptée aux enjeux**
- **Les dossiers : la dématérialisation et le décisionnel**
- **Un accueil de qualité pour le SITPI**

### Infos pratiques

Pour toutes questions :

[Contact@sitpi.fr](mailto:Contact@sitpi.fr)

Sites internet :

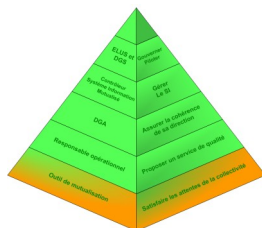
<http://www.sitpi.fr>

<http://www.biblio.sitpi.fr>

SITPI LE KANGOUROU



Dessin de M. Cambon réalisé lors des assises de l'intercommunalité



### « Le Comité Stratégique :

Une gouvernance adaptée aux enjeux de la mutualisation, la collaboration au niveau des Directions Générales des collectivités adhérentes du SITPI»

L'expertise du SITPI permet de proposer des nouvelles collaborations souhaitées par les élus du Comité Syndical

## L'évolution du SITPI : mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux stratégiques

Le SITPI a entamé depuis 2 ans une réflexion sur son activité pour répondre aux enjeux de la mutualisation.

Les objectifs de la mutualisation sont de disposer d'un outil technique public performant, de bénéficier des services que l'on n'aurait pas seul, de réaliser des économies générales au niveau des communes.

Son savoir faire et son expertise permettent aujourd'hui de proposer aux collectivités adhérentes à la fois une infrastructure technique fiable et sécurisée (réseau, plan de reprise d'activité, systèmes et sauvegarde) et une expertise métier en lien avec les applications hébergées (Analytique, GPEC, Formations, dématérialisation, décisionnel).

Pour continuer la rénovation du Syndicat et optimiser son activité, ainsi que pour mieux répondre aux besoins des collectivités adhérentes, une instance nouvelle de réflexion et de travail a été mise en place : un comité stratégique réunissant les Directions Générales des collectivités et la

Direction générale du SITPI. Essentielle à la gouvernance du Syndicat, ce comité se réunit tous les 2 mois pour faire le point sur l'avancement des projets, et adapter l'activité du syndicat en fonction des besoins remontés par les Directions Générales.

Ce comité stratégique travaillera sur le périmètre de la mutualisation des Systèmes d'Information, pilotera les dossiers stratégiques du syndicat selon les orientations décidées par les élus du comité syndical.

Il proposera également au comité technique réunissant les Directeurs des Systèmes d'Information, de travailler sur la partie opérationnelle du schéma directeur informatique intercommunal.

Lors de la première réunion ont été examinées les pistes de mutualisations, l'évolution du syndicat ainsi que les nouvelles collaborations rendues possibles grâce à l'article 68 de la loi sur la réforme intercommunale.

## Vers de nouvelles collaborations

L'article 68 de la loi sur la réforme de l'intercommunalité rend possible les prestations informatiques avec les structures intercommunales. Le savoir faire du SITPI sur l'édition des TIP a permis de finaliser plusieurs conventions : avec les Communautés de Commune de Monestier-de-Clermont, de Beaurepaire et du Balcon Sud Chartreuse. Une prestation d'expertise et d'audit des moyens techniques informatiques a également été signée avec le SIM Jean Wiener.

Ces expertises pourraient déboucher sur des prestations de pilotage informatique et de mutualisation des ressources. Les conventions de prestations permettent aujourd'hui de financer 2 demi postes au SITPI et le coût total de la location d'une machine à affranchir.

## Le SITPI en pointe sur la mise en œuvre de la dématérialisation

Suite à l'homologation du SITPI en tant que tiers de télétransmission (cf numéro 1 de l'interface), et en collaboration avec la trésorerie générale de l'Isère, les 4 collectivités adhérentes ont été retenues pour le passage au protocole PES V2 permettant la dématérialisation de la chaîne comptable.

Le SITPI, en tant que collectivité, est en cours de tests pour démarrage du transfert dématérialisé au cours de l'été. Ce sera ensuite au tour de la collectivité de Pont-de-Claix de rentrer en phase de tests pour un passage en production au 1er janvier 2012.

L'infrastructure technique est en place : la génération des flux dématérialisés, la signature électronique et l'envoi sécurisé et certifié de ces flux par le tiers de télétransmission au comptable.

Une étude est également en cours pour joindre en format électronique les pièces justificatives des dépenses et recettes.

A ce jour, les éléments de contrôle de la paie sont déjà dématérialisés (depuis 2009) et mis à disposition des trésoreries via un extranet hébergé et maintenu par le SITPI pour toutes les collectivités.

Mise en œuvre d'une infrastructure technique basée sur l'utilisation des logiciels libres pour la dématérialisation

### Les outils de la dématérialisation

**I-parapheur** : c'est un logiciel « libre » proposé par l'Adullact pour viser et/ou signer électroniquement les documents sous forme de fichiers informatiques. Couplé au logiciel de gestion financière, il permet de mettre en place un circuit électronique de validation des bordereaux jusqu'à la signature électronique de l'élu ou de son délégataire. Le SITPI l'a mis en place pour ses collectivités dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable.

**Web-Délib** : cet outil également proposé par l'adullact, gère les séances des conseils municipaux et de l'ensemble des documents produits pour ces séances. Il permet la mise en place de circuits d'élaboration et de visa des actes (délibérations). Au SITPI, Web-délib est couplé avec le tiers de télétransmission pour l'envoi des actes au contrôle de légalité. La mise en place du dispositif interviendra courant l'été pour la collectivité de Pont-de-Claix ainsi que pour le SITPI et le SIROCCO.

### Les tableaux de bord : présentation lors du comité stratégique du 7 juin



Le projet d'élaboration des tableaux de bord arrive en phase de déploiement.

Les maquettes, présentées en comité de pilotage des applications ressources humaines et gestion financière, ainsi qu'aux Directions Générales des Collectivités et aux élus du Comité Syndical, avaient suscité un vif intérêt, engageant le SITPI à continuer le développement de ce type d'outils.

Avant l'installation effective dans les collectivités, les tableaux de bord de la gestion financière et des ressources humaines ont été présentés lors du comité stratégique du 7 juin aux Directeurs Généraux des collectivités.

Après la présentation, la décision a été prise de déployer les tableaux de bord pour les DG, élus, Directeurs des Finances et Directeurs des Ressources humaines.

Les tableaux de bord seront installés durant l'été dans l'ensemble des collectivités pour tests.

A l'issue de la phase de tests, le SITPI prendra en compte les demandes d'améliorations et/ou ajouts éventuels lors d'une réunion spécifique.

## L'informatique Territoriale



*Recrutement : Pierre-Louis Dessuge, adjoint de Franck Roca, responsable du pôle Systèmes & Réseaux, prendra ses fonctions à compter du 1er septembre*

LE SITPI  
48 Avenue Jean-Jaurès  
38600 FONTAINE

Téléphone : 04 76 98 90 00  
Télécopie : 04 76 98 97 35  
Messagerie : contact@sitpi.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!

[WWW.SITPI.FR](http://WWW.SITPI.FR)

Le Syndicat Intercommunal pour la Télématicque et les Prestations Informatiques (Sitpi), créé en 1974, regroupe aujourd'hui **quatre communes** de l'agglomération Grenobloise : Echirolles (36 045 habitants), Fontaine (23 297 habitants), Le Pont-de-Claix (11 612 habitants) et Saint-Martin d'Hères (35 857 habitants).

Le Sitpi et les services informatiques des communes travaillent en étroite collaboration.

Le syndicat gère l'ensemble des applicatifs mis en commun par les quatre communes : la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la facturation de l'eau potable, les élections et les bibliothèques.

Il construit, entretient et maintient toute l'infrastructure du réseau intercommunal et du système technique nécessaire à l'accès aux applications.

## Un accueil de qualité pour le SITPI



Le SITPI s'est modernisé pour accueillir les participants aux réunions, les stagiaires de formations et les prestataires et pour assurer une meilleure gestion des appels téléphoniques

En arrivant au SITPI, vous serez accueillis par Christine Roca, assistante de gestion au pôle projet/assistance/formation du SITPI.

Des travaux ont permis la mise en place d'un véritable accueil avec espace d'attente.

Vous serez guidés pour vous rendre en salle de formation, en salle de réunion ou en RDV.

En plus de l'accueil physique, le SITPI s'est équipé d'un nouveau standard

téléphonique, avec de nombreuses possibilités de gestion des appels.

Une boîte vocale vous permettra de laisser un message en dehors des périodes d'ouverture du standard.

2 numéros de téléphones à votre disposition :

**04 76 26 40 82** pour les demandes d'assistance technique et métier.

**04 76 98 90 00** pour tous les autres appels.